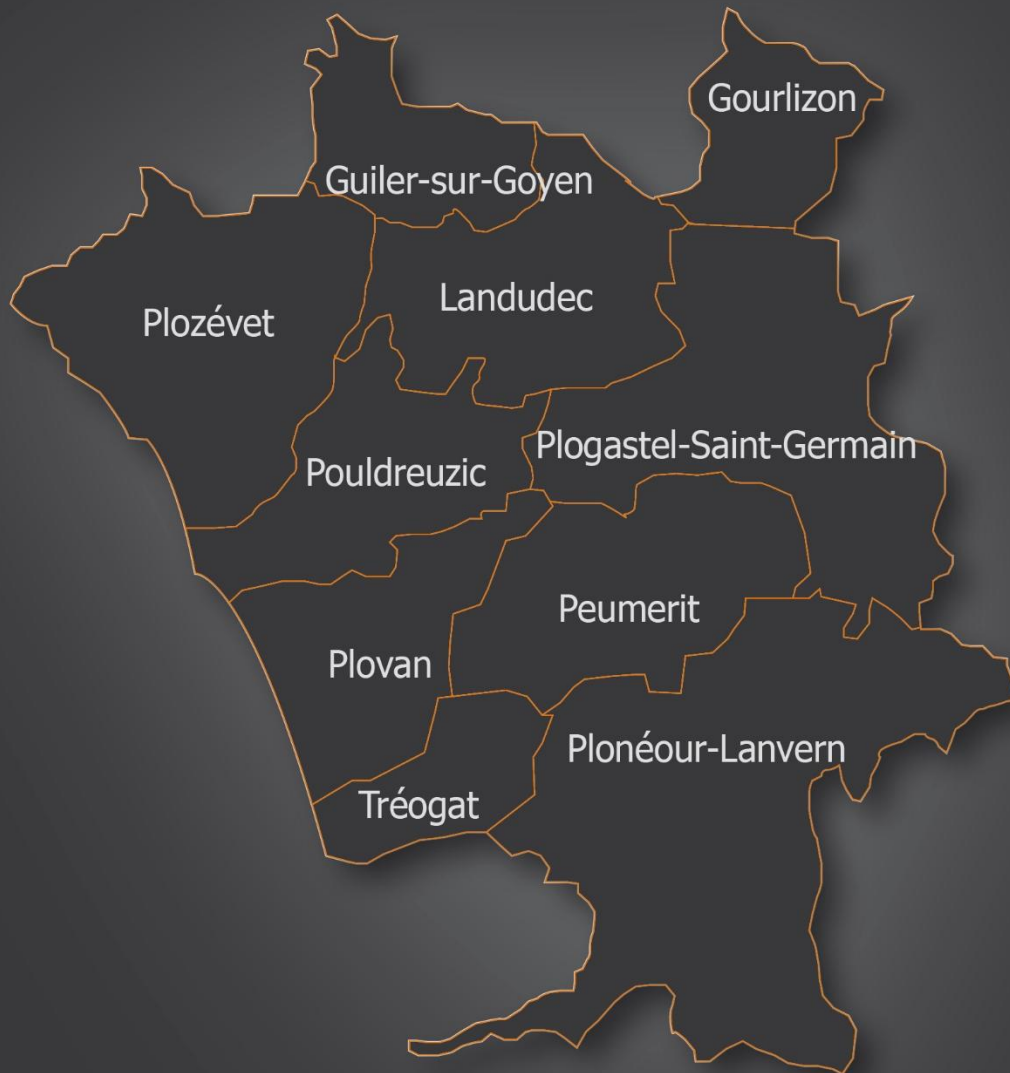


RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets

2025



Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden - 2 A rue de la Mer - 29710 Pouldreuzic

Tél: 02.98.54.49.04 / mail: info@cchpb.com

www.cchpb.bzh

Mise en ligne le : 27/10/2026 09:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Plozévet

https://www.intramuros.org/plozevet/documents_administratifs/84410



LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	4
A. Territoire desservi	4
B – L'organisation de la collecte des déchets	4
1 - Les ordures ménagères	4
2 - Les autres déchets ménagers	6
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	9
A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	9
B – Les déchets recyclables de collecte sélective	10
C – Les tonnages traités	10
D – Evolution des collectes	14
E – La qualité des déchets de collecte sélective (les taux de refus)	16
F- Mode et taux de valorisation des déchets	17
LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION	18
I – Les composteurs	18
II- L'électro-tri	19
III- Communication et actions en faveur de la prévention et du tri	20
A. Lutte contre les plastiques dans les végétaux	20
B. Faciliter le tri lors des événements associatifs	20
C. Visuels consignes de tri et de compostage	21
LES INDICATEURS FINANCIERS	22
I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères	22
A – Les coûts de pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères	22
B – La redevance	23
1 – Les tarifs	23
2 – Le produit de la redevance perçu en 2025	24
II – Indicateurs relatifs aux déchets recyclables (Collecte sélective)	24
A – Les coûts de collecte et traitement des différents flux de déchets recyclables en € TTC	24
B – les recettes perçues	25
III – Indicateurs relatifs aux déchets collectés en déchèterie	25
A – Les coûts de gestion des déchets collectés en déchèterie	25
B – Les recettes perçues pour les déchèteries	26
III Tableau récapitulatif des coûts des différents déchets et comparaison	27
Lexique	28



Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- Transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département ;
- Transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ;
- Tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur son site internet et dans les mairies des communes membres.

INTRODUCTION

L'année 2025 a été marquée par des évolutions structurantes pour le service de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Parmi les principales réalisations figure la reprise de la gestion et de l'actualisation du fichier des redevables par les services communautaires. Cette démarche a permis de fiabiliser les données, de renforcer la qualité du service rendu et d'améliorer les relations avec les usagers.

L'année a également été consacrée à la préparation du contrôle d'accès en déchèterie, projet majeur ayant nécessité un important travail administratif et technique en vue de sa mise en service au premier trimestre 2026.

Les tonnages collectés en déchèterie sont globalement en hausse, à l'exception des déchets verts, tandis que les volumes d'ordures ménagères et d'emballages recyclables demeurent stables ou en légère diminution.

Face aux enjeux environnementaux et financiers, la Communauté de Communes poursuivra ses efforts afin d'améliorer continuellement le service, de maîtriser les coûts de gestion et d'accompagner les habitants dans la réduction et le meilleur tri de leurs déchets. La mobilisation de chacun demeure essentielle pour préserver durablement nos ressources et notre cadre de vie.

Christine GLAZ – Vice-présidente à la gestion et valorisation des déchets

LES INDICATEURS TECHNIQUES

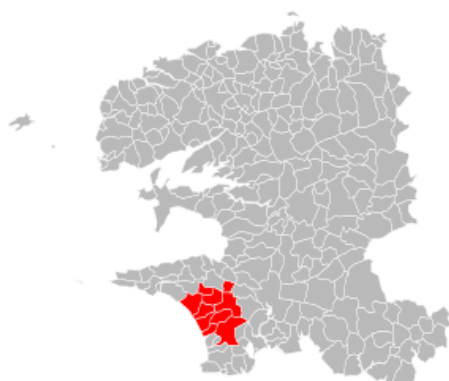
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

A. Territoire desservi

Le Haut Pays Bigouden, c'est :

- **10 communes** situées dans le département du Finistère dont 4 littorales PLOVAN, PLOZEVET, POULDREUZIC et TREGAT
- **18 622 habitants (recensement INSEE 2022) :**
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-242900710>

Situation géographique de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden dans le département du Finistère et carte des communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



B – L'organisation de la collecte des déchets

1 - Les ordures ménagères

En 2025, la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CCHPB est de **4017.36 tonnes soit 215.7 kg /habitant**.

Le temps annuel de collecte est d'environ 3400H pour 52 303 km parcourus sur le territoire.

La totalité des ordures ménagères produite par la population de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est collectée en conteneurs collectifs. Le parc est composé exclusivement de conteneurs de 660 litres :

- 930 points composés d'un ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1800 conteneurs

⇒ Opération de lavage

Les bacs 660L sont lavés annuellement en régie avant la saison estivale sur une période de 5 semaines.



⇒ *Fréquence de collecte*

En période estivale, le front de mer est collecté de 3 à 6 fois par semaine.

Le reste de l'année, les bourgs de Plonéour-Lanvern, de Plozévet, de Pouldreuzic, de Landudec, de Plogastel-Saint-Germain et de Gourlizon sont collectés 2 fois par semaine.

Les autres secteurs du territoire sont collectés une fois par semaine.

⇒ *Horaires de collecte*

- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)

- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi le reste de l'année

⇒ *Moyens matériels*

3 « camions benne » de 26 tonnes chacun d'une capacité moyenne de 11.5 tonnes de charge utile (dont un camion de secours).



Véhicules de collecte des déchets (V.C.D) de 11.5 tonnes de charge utile

266 jours de collecte en 2025.

⇒ *Moyens humains*

Chaque véhicule de collecte est composé de 1 chauffeur et de 2 ripeurs

Le service est composé d'un chef d'équipe et d'un responsable de service.

⇒ *Analyse des flux : impact du tourisme sur les tonnages*

Tonnages et moyennes saisonnières (en tonnes)							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pleine saison : juillet et août	Total	831.92	859.26	813.8	811.18	803.60	787.74
	Moyenne mensuelle	415.96	429.63	406.90	405.59	401.8	393.87
Mi-saison : avril à juin et septembre	Total	1368.25	1385.56	1371.56	1338.46	1304.34	1332.38
	Moyenne mensuelle	342.06	346.39	342.89	334.61	326.08	333.09
Total		1995.45	2012.22	1957.58	1939.08	1896.92	1897.24

Hors-saison : janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre	Moyenne mensuelle	332.58	335.37	326.26	323.18	316.5	316.20
---	----------------------	--------	--------	--------	--------	-------	---------------

⇒ Pesée des professionnels

Pour permettre une facturation des professionnels en fonction de leur production de déchets, les trois véhicules de collecte des déchets sont équipés d'un système de pesée embarqué. **437 tonnes** ont ainsi été facturées aux professionnels (hors facturation des professionnels au forfait) ce qui représente 10.9 % de la production totale des ordures ménagères.

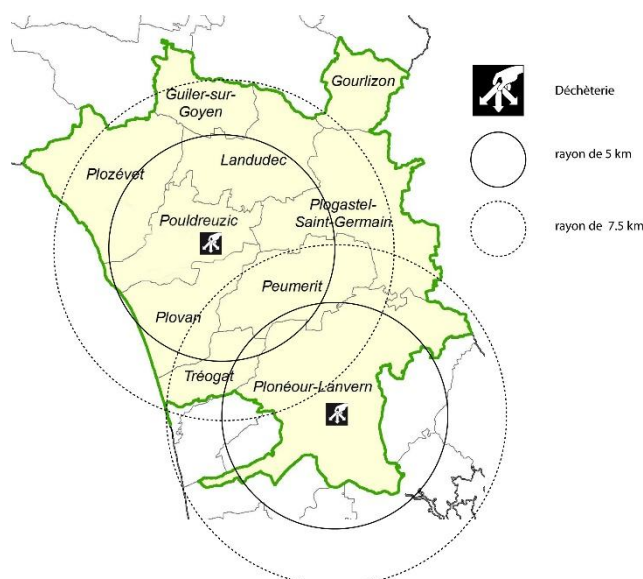
2 - Les autres déchets ménagers

⇒ La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dispose de deux déchèteries : une sur la commune de Plonéour-Lanvern ouverte en avril 2012 et la deuxième sur la commune de Pouldreuzic ouverte en mars 2024.

Les deux déchèteries sont ouvertes du mardi au samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.

Les déchèteries communautaires sont exclusivement réservées aux particuliers.



Localisation des deux déchèteries du Haut Pays Bigouden

⇒ Déchets acceptés en déchèterie



⇒ *Les points environnement*

Pour des raisons de coût de collecte, les emballages recyclables des habitants du haut pays bigouden sont collectés uniquement en point d'apport volontaire. Chaque commune dispose d'un Point Environnement.

Déchets collectés (selon les points):

- verre
- textiles
- multimatériaux
- papiers, carton

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne (verre et multimatériaux), benne (cartons et papiers).

⇒ *Les autres points de collecte : les points d'apport volontaire*

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Collecte sélective (point environnement + point d'apport volontaire)		
Flux	Points	Colonnes
Verre	128	144
Multimatériaux	130	167
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	10	10

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **111 habitants** et d'une colonne verre pour **129 habitants**.

Les colonnes sont lavées annuellement par les agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Certaines entreprises ou administrations (établissements d'hébergement, restaurants,...) sont équipées également de colonnes de tri, colonnes à verre et de bennes carton :

Nombre d'établissement équipés de colonnes de tri	
Flux	Nombre
Colonnes à verre	16
Colonnes multimatériaux	27
Benne carton	2

⇒ *Moyens humains :*

4 agents d'accueil en déchèterie représentant 4 ETP (dont 12h par semaine dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire et des points environnement).

⇒ *Collecte des encombrants en porte à porte*

La CCHPB a organisé une collecte des déchets encombrants au mois de novembre 2025. Cette collecte est payante, le tarif varie en fonction de la quantité à collecter.

- **21 demandes** d'enlèvement enregistrées en 2025
- 14 h de collecte + 2H de travail administratif
- Environ 32 m³ d'objets collectés (encombrants, électroménager, bois, ferraille...)



II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

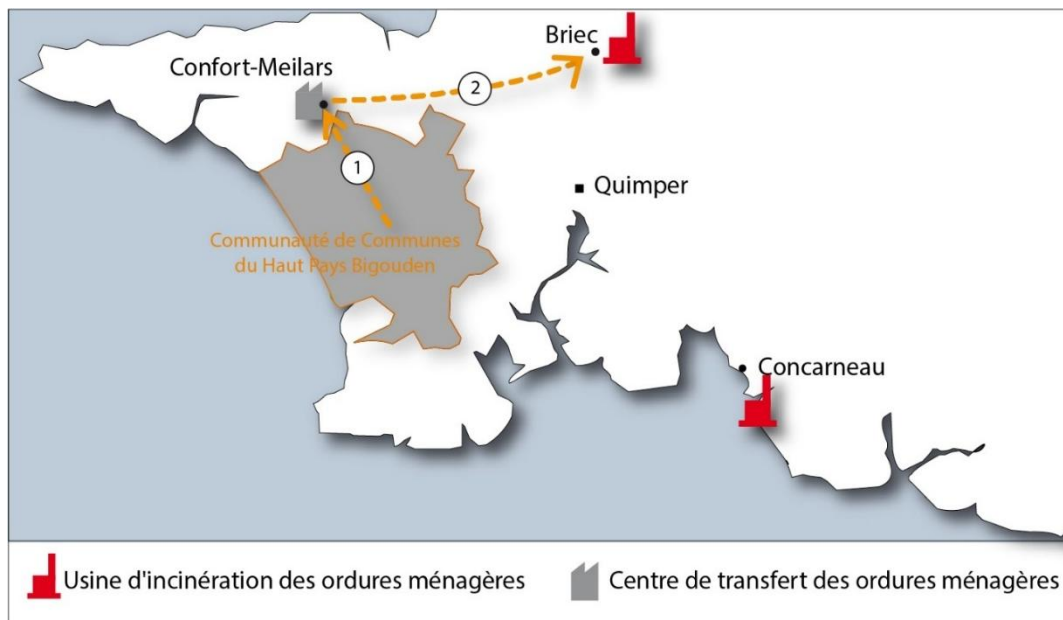
A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR qui regroupe également les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. Ils sont ensuite acheminés à l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Concarneau par semi-remorque gérée également par VALCOR.



Une tournée par semaine est déposée au centre de tri mécano biologique situé à Lézinadou en Plomeur (29120). Il s'agit de la collecte de Plonéour-Lanvern, permettant ainsi de réduire les distances parcourues et optimiser la tournée.

Destination des OMR collectées



Poste de pilotage du chargement des fours à l'U.V.E de Concarneau et vue extérieure de l'U.V.E

Le rapport annuel sur le traitement et la valorisation des déchets est disponible au téléchargement sur le site internet du syndicat à la rubrique « documentation » : <http://www.valcor.fr/documentation/>

B – Les déchets recyclables de collecte sélective

Les flux suivants :

- multimatériaux (emballages plastiques, briques, emballages métalliques et aluminium, cartonnettes, papiers) sont transportés au centre de tri ECOTRI situé à Fouesnant (29) pour être triés.
- cartons et JMR (journaux, magazines, revues) sont acheminés au centre de regroupement de LE PAPE ENVIRONNEMENT à Pluguffan (29) puis transportés au centre de tri ECOTRI situé à Fouesnant (29) pour être triés.

C – Les tonnages traités

- Augmentation de tonnage entre 2024 et 2025:
- Baisse de tonnage entre 2024 et 2025 :

FLUX	Tonnages 2025	Tonnages 2024	Kg / hab (2025)	Taux variation 2024 à 2025	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Ordures ménagères et refus de tri					
Ordures ménagères + refus de tri	4198.29 (4017.36 + 180.93)	4309.95 (4004.86 + 305.09)	225.4	- 2.6 %	92.11
Déchets collecte sélective					
Corps plats (cartons, JMR)	350.65	389.87	18.8	-10.1 %	74.3
Multimatériaux	756.58	758.80	40.6	-0.3 %	159.2
Verre	1163.2	1089.90	62.5	+ 6.7 %	112.6
Déchets collectés en déchèterie					
Batteries	7.74	7.75	0.4	- 0.1 %	79.2
Bois	516.04	669.79	27.7	- 23 %	82.4
Bois multiREP (ameublement et construction)	582.05	369.32	31.3	+ 57. 6%	
DASRI (en kg)	370	320	0	+ 15.6 %	179.6
DDS	43.958	40.82	2.4	+ 7.7 %	191.6

Déchets végétaux	3103.23	4323.64	166.6	- 26.2 %	73.9
DEEE	208.22	191.14	11.2	+ 11.2 %	152.8
Encombrants	590.10	391.62	31.7	+ 50.7 %	131.3
Gravats	2348.82	2111.96	126.1	+ 11.2 %	191.9
Incinérables	782.18	691.75	42	+ 13.1 %	313
Menuiseries vitrées	17.61	9.91	0.9	+ 77.7 %	
Métaux	453.16	443.97	24.3	+ 2.1 %	163.4
Mobilier	477.03	547.02	25.6	- 12.8 %	
Piles (en kg)	2650	1720	0.1	+ 53.9 %	148.6
Plâtre	31.62	20.12	1.7	+ 57.2 %	
Pneumatiques	17.30	18.84	0.9	- 8.2 %	460.1
Tubes et lampes	0.871	0.84	0.0	+ 3.4 %	388.8

 : Données non disponibles

⇒ Répartition des tonnages par déchèterie :

Matériaux	Déchèterie de Plonéour-Lanvern	Déchèterie de Pouldreuzic
Batteries	36%	64%
Bois	30%	70%
Bois multi REP (depuis juin 2024)	43%	57%
DASRI (en kg)	36%	64%
DDS	40%	60%
DEEE	42%	58%
Encombrants	40%	60%
Gravats	25%	75%
Incinérables	43%	57%
Métaux	43%	57%

Menuiseries vitrées (depuis juin 2024)	36%	64%
Mobilier	51%	49%
Piles (en kg)	40%	60%
Tubes et lampes	37%	63%
Plâtre (depuis juin 2024)	40%	60%
Végétaux	42%	58%

⇒ *Fréquentation des déchèteries*

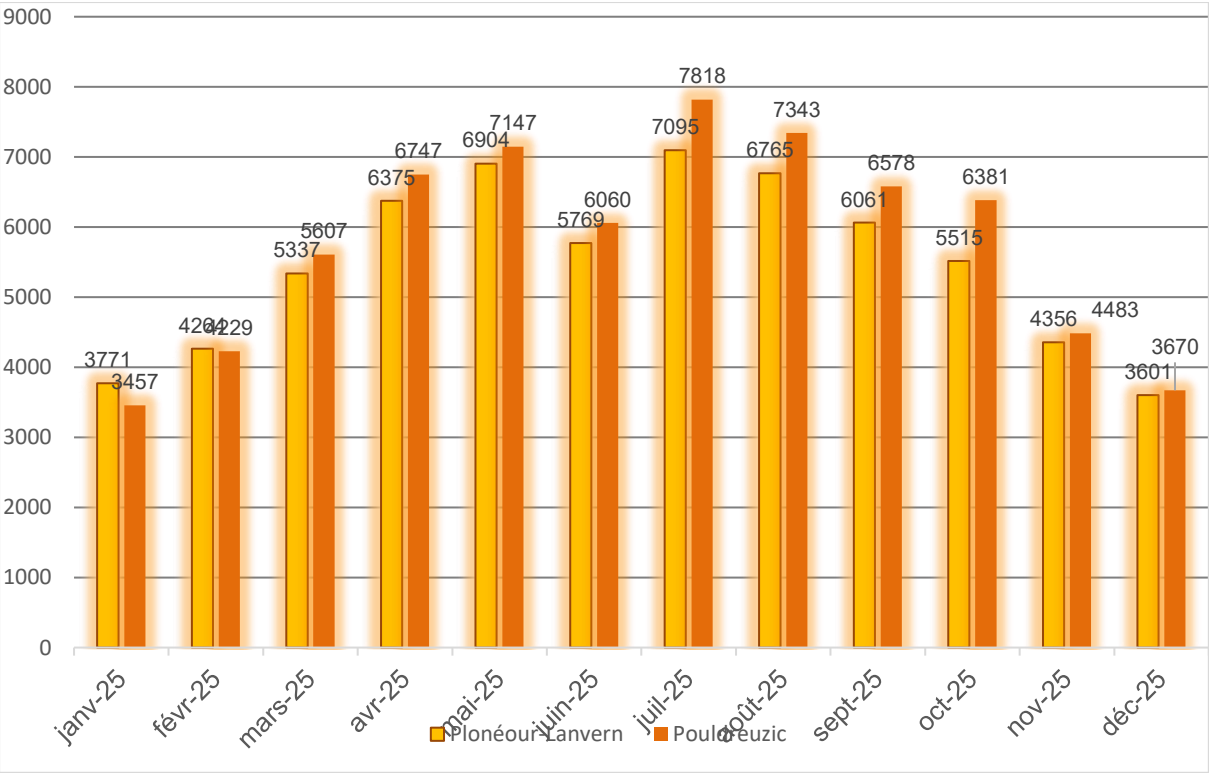
Les deux déchèteries sont équipées de boucles de comptage.

La fréquentation de la déchèterie de Plonéour-Lanvern a augmenté de 4 % entre 2024 et 2025.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Plonéour-Lanvern	54 268	44 563	56 728	55 617	58 892	63274	65 813
Pouldreuzic	Données non disponibles					48 326*	69 520

*Année non complète

Fréquentations mensuelles des deux déchèteries en 2025





Vue aérienne de la déchèterie de Plonéour-Lanvern

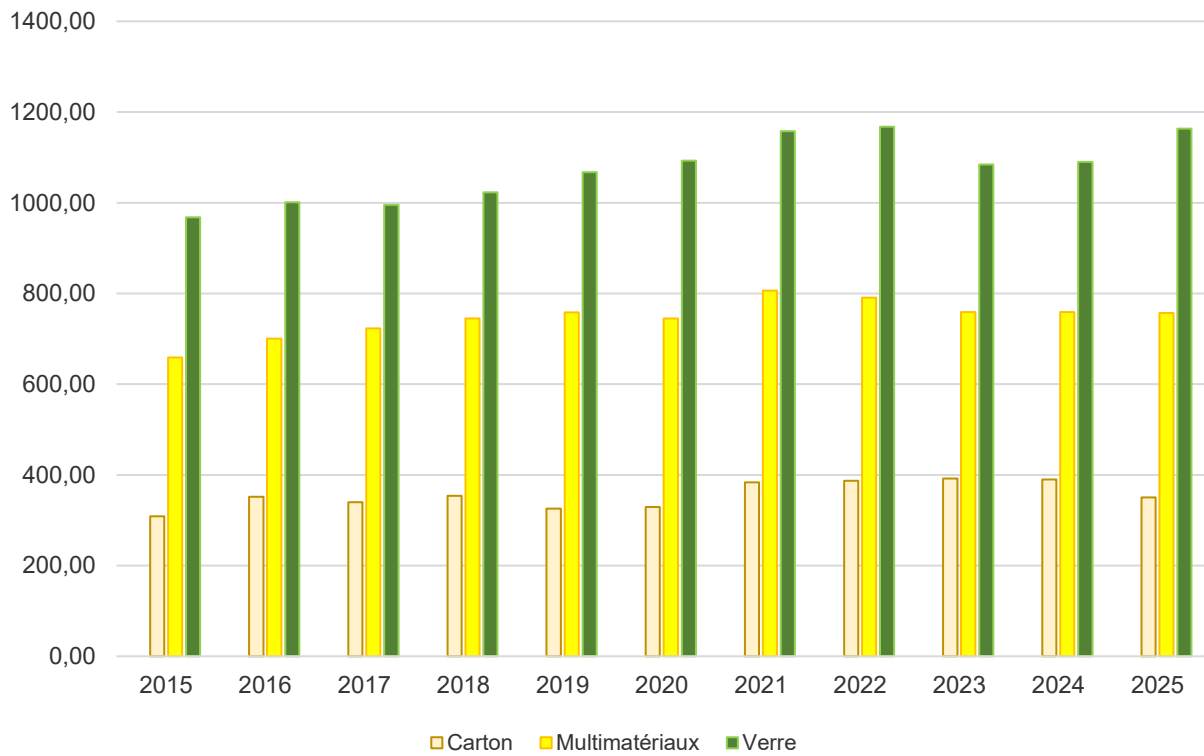


Vue aérienne de la déchèterie de Pouldreuzic

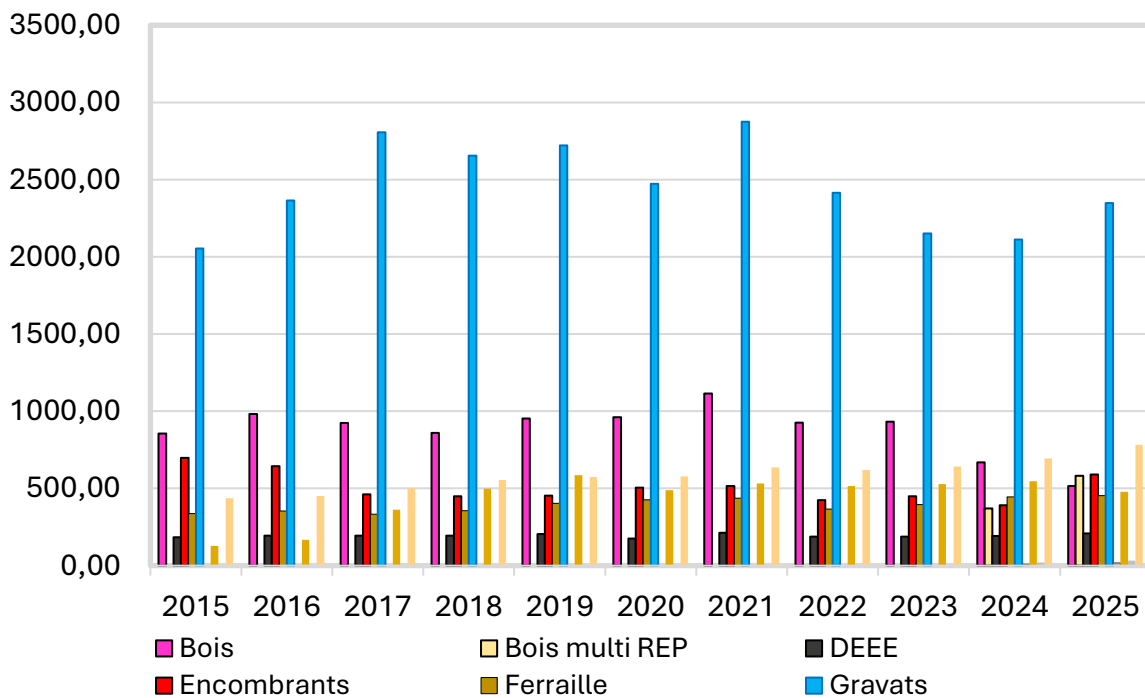


D – Evolution des collectes

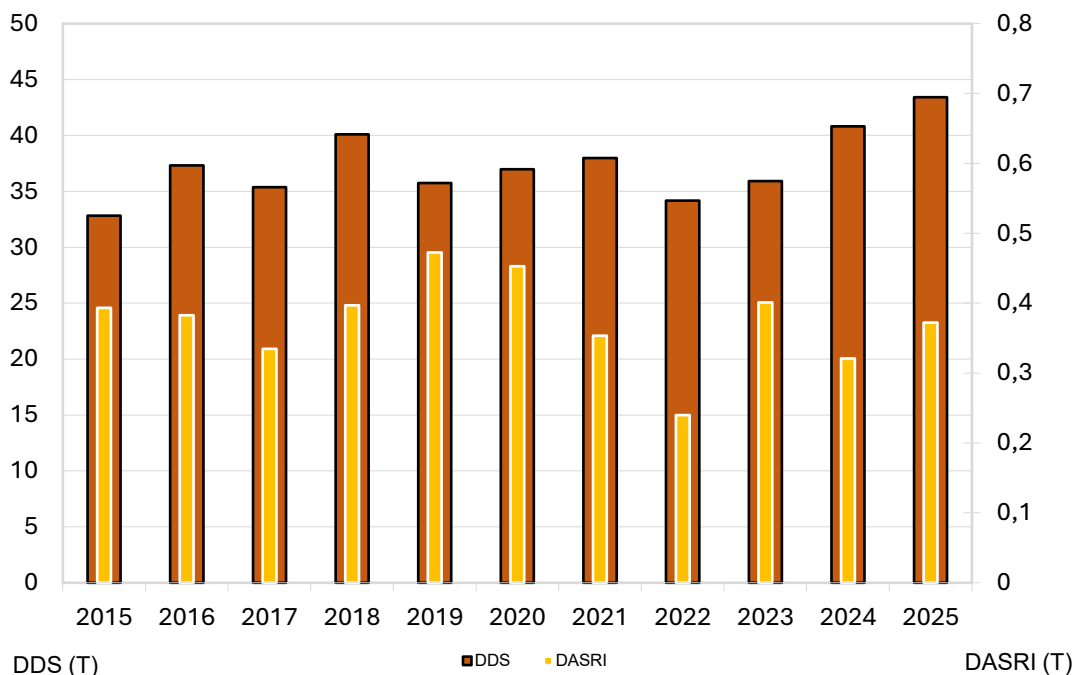
Tonnages des emballages collectés



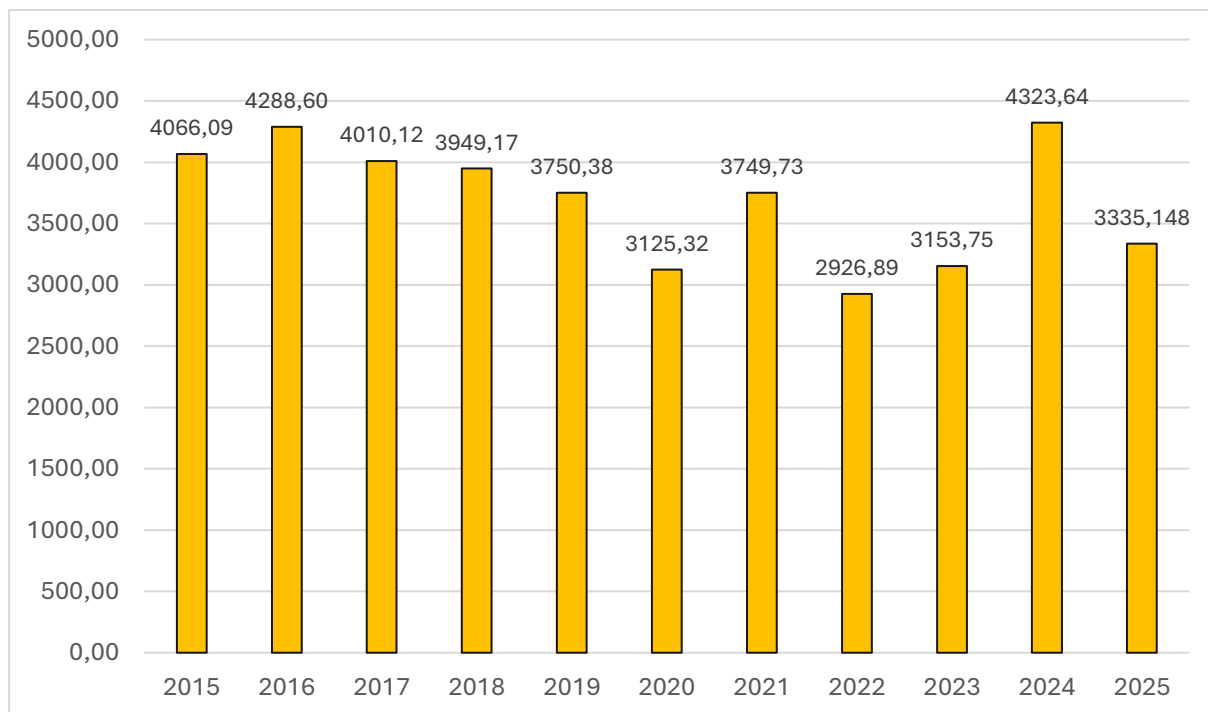
Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Déchèterie - Evolution des déchets dangereux



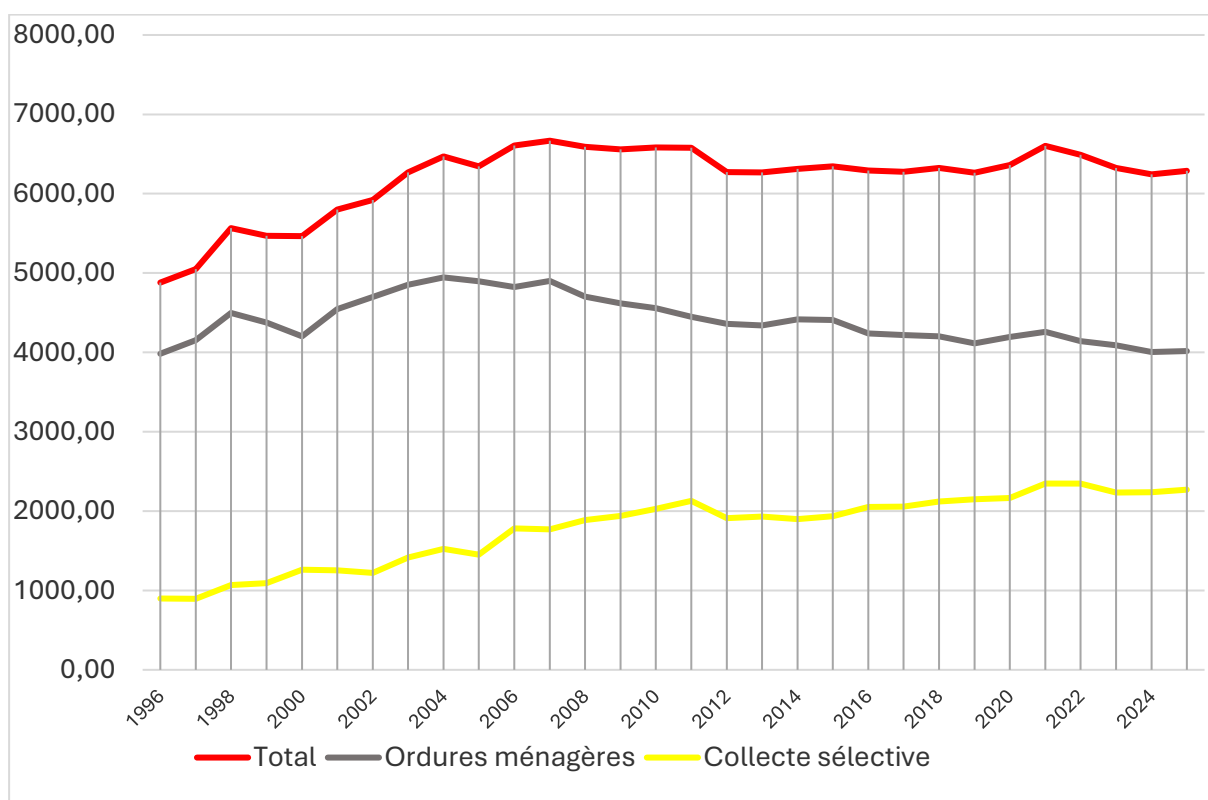
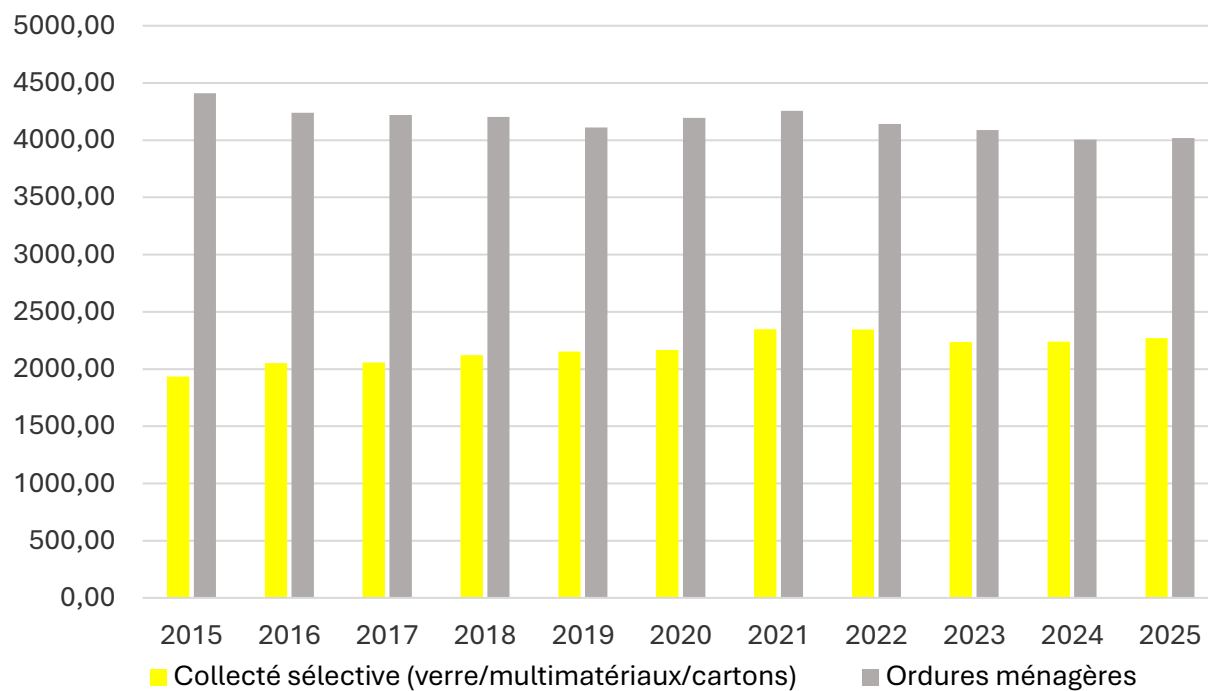
Déchets végétaux - Evolution des tonnages traités



Une évolution de – 28 % des tonnages de déchets végétaux traités entre 2024 et 2025 s’expliquant par les facteurs météorologiques : la pluviométrie importante en 2024 au printemps/été avait concouru à une production importante de déchets végétaux.



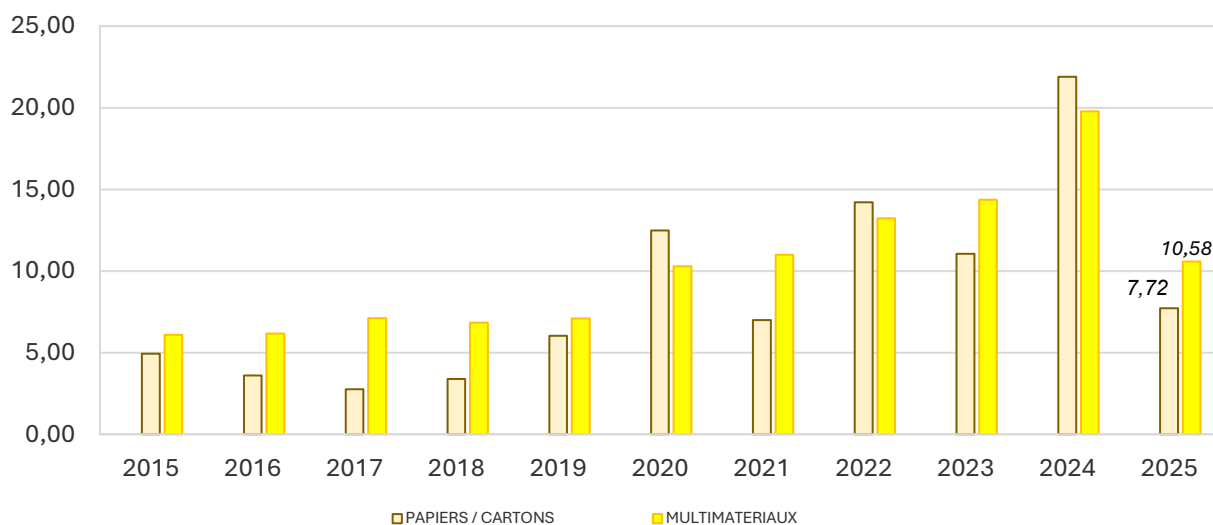
Evolution des tonnages OM et collecte sélective



E – La qualité des déchets de collecte sélective (les taux de refus)



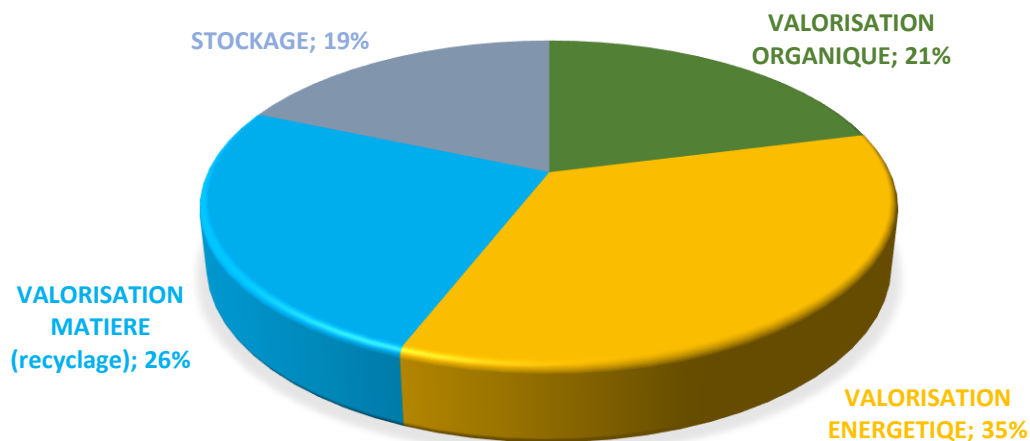
Evolution des taux de refus des emballages recyclés



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité et sont basés sur les caractérisations.

F- Mode et taux de valorisation des déchets

Mode de valorisation de l'intégralité des déchets collectés en 2025 sur un total de 15 883 tonnes



Les pourcentages de « réemploi » concernant notamment les textiles, linges et chaussures (TLC) et les dons pour réemploi collectés en déchèterie n'apparaissent pas sur le graphique en raison de leur faible part (environ 65 tonnes).



LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

I – Les composteurs

En 2024, en lien avec l'obligation de tri à la source des biodéchets, la vente de composteurs avait fortement progressé.

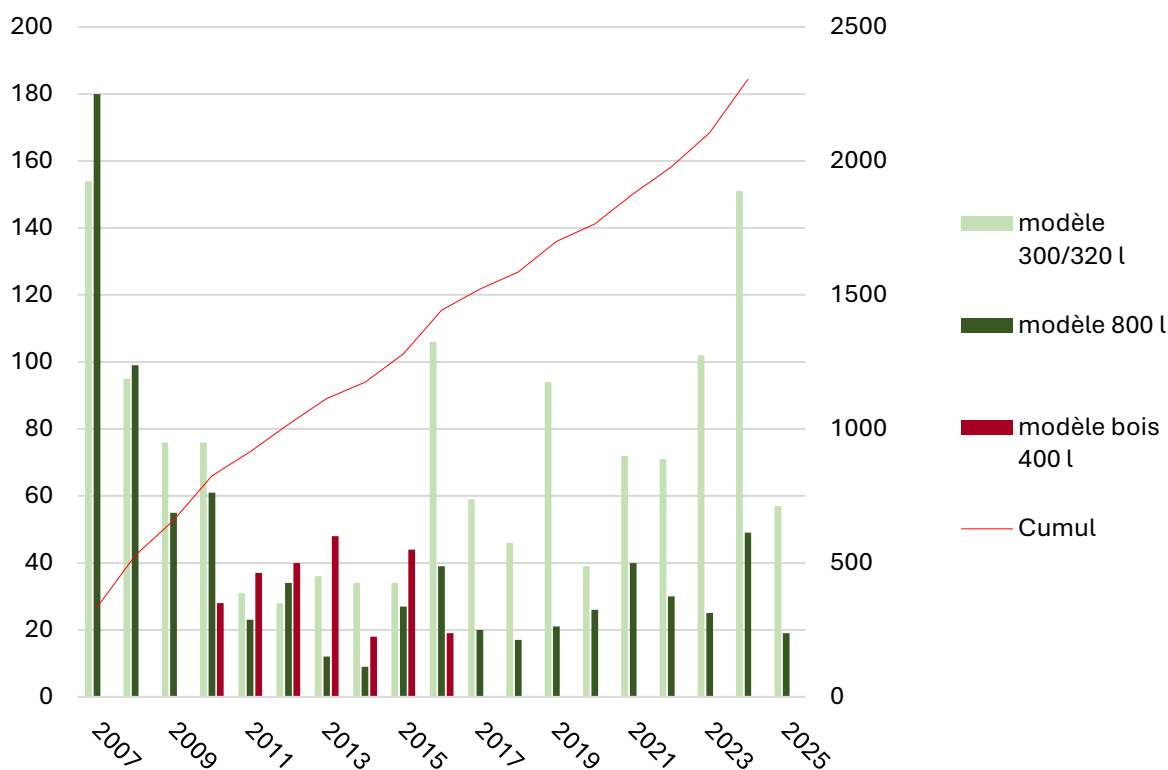
En 2025, le nombre de vente a diminué.

A noter que la vente de composteurs à tarif préférentiel est proposée depuis 2007 sur le territoire communautaire, il s'agit d'une action phare, le poids des déchets fermentescibles étant estimé à 30 % de poids des ordures ménagères.

Une formation d'une durée de 45 minutes à 1 heures est nécessaire pour les habitants souhaitant s'équiper. Elle permet de dispenser les bonnes pratiques pour réussir son compost. Intitulée « Compostage et jardinage », cette formation a lieu à la déchèterie communautaire de Pouldreuzic et a réuni 33 participants en 2025.

En 2025, 76 composteurs ont été vendus (57 modèles 300 l et 19 modèles 800 l), 66 % du coût du composteur est pris en charge par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Vente de composteurs par an et cumul depuis 2007



II- L'électro-tri

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et du thème 2025 qui était les déchets électriques et électroniques, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a organisé « L'Electro'tri ».

Cet évènement animé par l'association Les portes logiques a permis de sensibiliser le public scolaire le vendredi 28 novembre et le tout public le samedi 29 novembre aux déchets électriques et électroniques. Etaient ainsi proposés :

- un fablab ;
- une démonstration de robot recyclé ;
- du codage ;
- les solutions locales de réparation des appareils électriques ;
- les labels Répar'acteur et Qualirépar.

Cet évènement était soutenu par l'ADEME, la commune de Pouldreuzic, la CMA et les éco-organismes Ecosystem et Corépôle.



L'ELECTRO'TRI

Samedi 29/11 - 10h à 17h

Salle Pierre Jakez Hélias, Pouldreuzic

AU PROGRAMME

- Fablab : démonstrations et ateliers pratiques de démontage d'appareils
- Manipulation sécurisée de piles et batteries
- Robot recyclé & codage
- Impression numérique
- Comprendre les labels Répar'acteur et Qualirépar
- Solutions locales de réparation

TESTEZ VOTRE MATÉRIEL

Contact et informations complémentaires :
animatrice environnement : 06 73 88 64 71
ou animateur.enviro@cchpb.com

Logos partenaires : Haut Pays Bigouden, ADEME, CMA, Pouldreuzic, Les Portes Logiques, Ecosystem, Corépôle.

Affiche de L'Electro'tri 2025



III- Communication et actions en faveur de la prévention

A. Lutte contre les plastiques dans les végétaux

Constatant la présence faible de plastiques dans les déchets végétaux déposés en déchèterie (sacs de terreaux, pots de plantes, ...) mais ayant un impact important sur le milieu naturel, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a décidé de communiquer directement sur site.

Ainsi, un visuel percutant a été réalisé et affiché dans les deux déchèteries communautaires. Il permet de sensibiliser directement les usagers déposant des déchets.



Communication en déchèterie pour lutter contre les dépôts de plastiques dans les déchets verts

B. Faciliter le tri lors des événements associatifs

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden met à disposition des bacs pour le tri des emballages recyclables auprès des associations. Cependant, ce système nécessitait pour les associations de devoir vider ces bacs dans les colonnes de tri.

Afin de rendre le tri plus aisé pour les associations, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden met depuis 2025 à disposition des colonnes de tri mobiles.

Les associations n'ont qu'à les remplir, la collectivité se charge de les livrer vides et de les récupérer une fois l'événement passé.

Ce dispositif permet d'améliorer les performances de recyclage.





Modèle de colonnes mobiles choisies pour faciliter le tri lors d'événements associatifs

C. Visuels consignes de tri et de compostage

Les nouveaux visuels, dans le respect de la charte « Ya d'ar brezhoneg » et pour faciliter la compréhension par les différents visiteurs du territoire ont été déployés en 2025.

Ils sont traduits dans différentes langues :

- Anglais ;
- Allemand ;
- Breton.

Objectif compost
 Ici, je composte et nourris ma terre

Vous souhaitez en apprendre plus sur le compost ? Nous vous proposons des ateliers pratiques dispensés tous les 15 jours par la Fédération de la Région Bretagne.

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden propose à ses habitants du matériel pour le compostage individuel ou partagé à tarif préférentiel.

Prenez rendez-vous par mail : animateur.enviro@ccpbp.com (Un justificatif de domicile vous sera demandé)

Composteur 200L : 15€
 Composteur 400L : 25€
 Bio-sac : 2€
 Brosse compost : 10€

Avec le compostage, réduisez votre sac poubelle d'environ 30% !

- Restes alimentaires (y compris les agrumes)
- Marc de café, sachets de thé
- Essuie-tout, mouchoirs

War-zu ar roteliñ
 Amañ e ran ar rotel hag e magan ma douar

Ar dard a zo o chom e Kumuniezh-kumuniezh ar Vro Bigouden a c'hall kavout dard digant evit ar rotelerezh a-bihanenn pe kenidat evit ar pris gwell.

Lakaat emgav dre bostel : animateur.enviro@ccpbp.com (Ur brosenn annez a vo goudeat diganech)

Roteler 200L : 15€
 Roteler 400L : 25€
 Biosath : 2€
 Brosse rotel : 10€

Gant ar rotelerezh, lakaat war-dro 30% nebeutoc'h a draoù en ho sac'h-lastez !

- Restadoù boed (agrim hag all)
- Markoù kafe, sachadoù te
- Paper-kegin, mouchoeroù

OBJECTIF TRI
 Ici, j'apporte mes déchets dans les équipements collectifs

Vous cherchez une colonne ou la colonne est pleine ? Regardez le QR code pour localiser les équipements à proximité

EMBALLAGES LÉGERS ET PAPIERS

- Métal
- Cartonnettes et papiers
- Plastiques

VERRE
 Bouteilles, bocaux, flacons

Bien vidés, inutile de les laver

ORDURES MÉNAGÈRES
 En sac fermé

Déposez vos emballages en vrac ou utilisez les Pôles sacs jaunes disponibles en mairie

Dépôt au sol interdit

Sorting objectives/ Ziel sortieren
 Here, I take my waste to community facilities
 Hier bringe ich meinen Abfall zu den Sammelanlagen

Are you looking for a column or is the column full? Scan this QR code to locate nearby equipment

Suchen Sie eine Sammelanlage oder ist die Spalte voll? Scannen Sie diesen QR-Code, um Geräte in der Nähe zu finden

Light packaging and paper
 Leichte Verpackungen und Papier

- Metal / Metall
- Cardboard and paper / Karton und Papier
- Plastic / Kunststoffe

GLASS / GLAS
 Bottles, jars, flasks / Flaschen, Gläser, Flakons

Once emptied, there's no need to wash them / Gut entleert, kein Waschen nötig

Household waste / Hausmüll
 In a closed bag / Im geschlossenen Beutel

Drop off your packaging in bulk or use the Poles sacs jaunes available from the town hall / Bringen Sie Ihre Verpackungen los oder verwenden Sie die Pôles sacs jaunes, die in der Mairie verfügbar sind

Deposit on the ground prohibited/ Bodenablagerung verboten

LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères

Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères sont ventilés en plusieurs catégories dont voici le détail :

Charges	€ HT/tonne 2025	€ HT/tonne 2024
Charges fonctionnelles	24 €	22 €
Charges de prévention	0 €	3 €
Charges de pré-collecte	19 €	18 €
Charge de collecte	147 €	148 €
Charges de traitement	138 €	139 €
Produits (soutiens, aides)	2 €	3 €
Coût aidé total	326 €	326 €

A – Les coûts de pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères

Le cout de pré-collecte et collecte des ordures ménagères en 2025 est de **166 € HT/ tonne** représentant **36 € HT/habitant**.

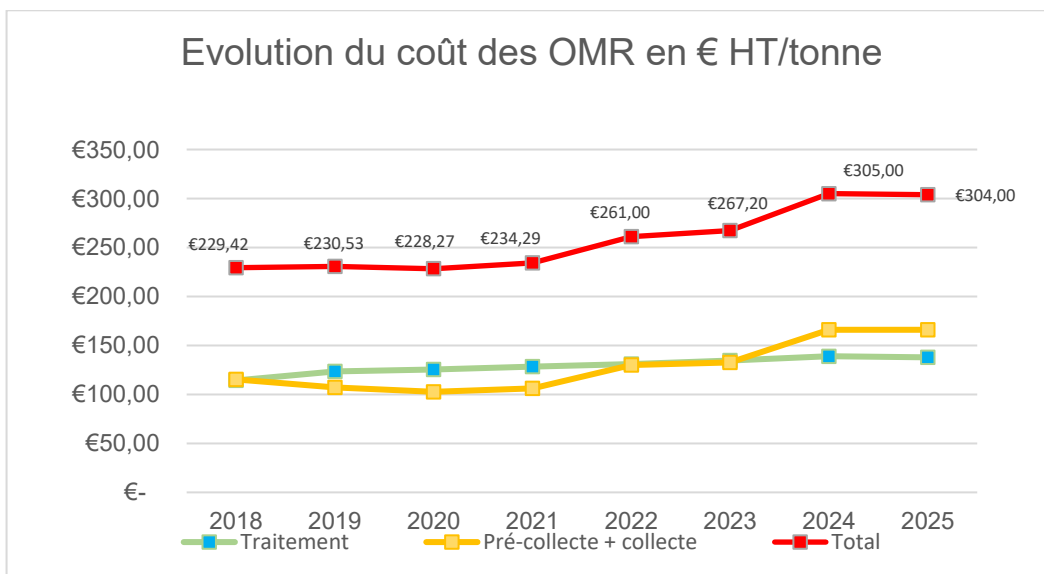
Le coût de traitement est de **138 € HT/T**.

Le montant de la contribution incinération versée par la CCHPB en 2025 au syndicat VALCOR est de **804 367.59 €** (755 013.36 € en 2024) TTC à laquelle il convient d'ajouter 5 236.67 € TTS de frais liés aux prestations à la carte du syndicat. Elle permet d'assurer l'incinération des ordures ménagères, des refus de tri et des incinérables de déchèterie. Cette contribution comprend en plus de l'incinération :

- Les coûts de transfert des ordures ménagères
- Les charges de structure du syndicat.



Evolution du coût des OMR en € HT/tonne



B – La redevance

Le service est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est une taxe locale calculée sur la valeur locative cadastrale du logement, la REOM est basée sur l'utilisation du service. Ainsi, pour la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, les tarifs varient en fonction de la composition du foyer et du type de résidence (principal/secondaire).



En 2025, la Communauté de communes a repris à sa charge la facturation de la REOM. Un agent est dévolu à cette mission :

- actualisation du fichier des redevables;
- gestion des accès en déchèteries, émissions des factures de la redevance.

L'acquisition d'un logiciel dédié a été nécessaire.

Un travail approfondi de mise à jour de la base des usagers a été une étape préliminaire indispensable à la facturation 2025.

1 – Les tarifs

a – aux particuliers

Catégories de personnes desservies	Tarif annuel
Foyer comprenant + de 2 personnes	305 €
Foyer comprenant 2 personnes	259 €
Personne seule et location saisonnière	169 €



Résidence secondaire	298 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	42.50 €

La redevance permet de financer la collecte, le transport et le traitement de l'intégralité des déchets (ordures ménagères, recyclables, déchets de déchèterie) ainsi que la communication et les actions de prévention du service.

b – aux professionnels

1 ^{ère} tranche de 1 à 1000 kg	Professionnel demeurant sur le lieu d'exercice de l'activité	169 € - forfait
	Professionnel ne demeurant pas sur le lieu d'exercice de l'activité	305 € - forfait
Au-delà de 1000 kg		308 € - par tonne

2 – Le produit de la redevance perçu en 2025

Redevance des particuliers	2 553 968 €
Redevance des professionnels	180 121 €
Soit un total de	2 734 089 €

II – Indicateurs relatifs aux déchets recyclables (Collecte sélective)

A – Les coûts de collecte et traitement des différents flux de déchets recyclables en € TTC

	Collecte / transport/transfert	Tri
Verre	39 732.10 €	
Cartons/papiers	56 416.56 €	16 535.87 €
Multimatériaux	174 077.67 €	177420.61 €
Total	464 182.81 €	

B – les recettes perçues

Les recettes liées aux déchets recyclables de collecte sélective proviennent :

- De l'éco-organisme en charge de la REP emballages ménagers et papiers : CITEO
- De la reventes des matériaux triés.

RECETTES €	
ECO ORGANISMES	
CITEO et CITEO PAPIERS	361 972 €
REVENTE des matériaux	
Verre	13 214 €
Métaux / Plastique / ELA	64 058 €
Cartons / Cartonnettes / Journaux / Magazines	24 328 €
Total repreneurs	101 600 €
Total recettes	463 572 €

Le coût total aidé (une fois les soutiens financiers et recettes perçues par matériau sont les suivants :

- Emballages en verre : 20 € HT/tonne
- Multimatériaux : 50 € HT/tonne

III – Indicateurs relatifs aux déchets collectés en déchèterie

A – Les coûts de gestion des déchets collectés en déchèterie

Les coûts de collecte, de transport et de traitement pour l'année 2025 (valeurs en € TTC) par flux collecté en déchèterie ayant un coût pour la collectivité :

Nature du déchet	Collecte	Transport	Traitement	Total
Bois	8 049.65 €		32 665.33 €	40 714.98 €
DDS hors périmètre	1 504.14 €		14 390.81 €	15 864.95 €
Encombrants		26 548.60 €	172 821.61 €	199 370.21 €
Gravats	24 939.19 €		18 559.98 €	43 499.17 €
Incinérables		44 964.40 €		44 964.40 €
Végétaux	61 764.12 €		58 577.02 €	120 341.14 €
Total	96 257.09 €	71 513.00 €	297 014.76 €	464 784.85 €

Le coût aidé complet des déchèteries en 2025 s'élève à 964 606 € TTC.

B – Les recettes perçues pour les déchèteries

Les recettes en déchèterie proviennent de plusieurs sources :

- La revente de certains matériaux (métaux et batteries)
- Les soutiens des Eco-organismes

	Montant en €TTC
Soutiens des éco-organismes	
Ecosystem (DEEE)	17 593.05 €
Ecomobilier (Mobilier)	Donnée non disponible
EcoDDS (DDS)	2 095.94 €
Aliapur (pneumatiques)	192.20 €
Cyclevia (huiles minérales)	250 €
Revente	
Revente des métaux	77 043.45 €
Revente des batteries	4 485.50 €
Total	101 660.14 €

Le coût complet des déchèteries est de 147 € HT/T soit 55 € HT/hab/an.

Une fois déduits les soutiens et les recettes liées à la revente des matériaux, pour l'ensemble des flux collectés en déchèterie, le coût total aidé est de **129 € HT / tonne** soit **48 € HT / habitant**.



III Tableau récapitulatif des coûts des différents déchets et comparaison

	Ordures ménagères	Verre	Collecte sélective multimatériaux	Déchets collectés en déchèterie
Coût aidé ⁽¹⁾ en € HT/tonne CCHPB	326 €	20 €	82 € **	129 €
<i>Coût aidé ⁽¹⁾ en € HT/tonne de collectivités bretonnes de même catégorie (mixte rural 2024)*</i>	326 €	21 €	232 €	123 €
Coût aidé ⁽¹⁾ en € HT/habitant CCHPB	70 €	1 €	3 € **	48 €
<i>Coût aidé ⁽¹⁾ en € HT/habitant de collectivités bretonnes de même catégorie (mixte rural 2024) *</i>	46.40 €	1.20 €	15.60 €	40.50 €

(1) Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/hab pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en € HT/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

* Référence ADEME fichier matrices évolution données 2024.

** Le coût de collecte sélective est particulièrement faible en 2025 en raison de recettes de l'éco-organisme CITEO exceptionnels (déchets abandonnés).



Lexique

BOM	Benne à Ordures Ménagères
CCHPB	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
HT	Hors Taxe
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
kg	Kilogramme
PMCB	Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
T ou t	Tonne
TTC	Toutes Taxes Comprises
UVE	Unité de Valorisation Energétique

